



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « Caravane des Métiers 2024 – Villes accueillantes »

Cahier des charges

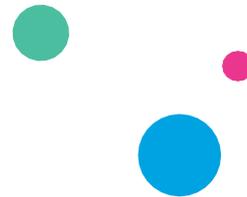


Table des matières

1.	CONTEXTE.....	3
1.1	Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	3
1.2	La Caravane des Métiers et ses enjeux	3
1.3	Objet du présent cahier des charges.....	4
2.	L'ORGANISATION DE LA CARAVANE DES METIERS 2024	5
2.1	Principes généraux	5
2.1.1	L'état d'esprit de la Caravane des Métiers.....	5
2.1.2	Le calendrier de l'édition 2024.....	5
2.2	Configuration de l'événement.....	5
2.2.1	Localisation.....	5
2.2.2	Les publics visés.....	6
2.2.3	Les exposants	6
2.2.4	Organisation opérationnelle de l'événement	7
2.3	Communication	7
3.	COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.....	7
3.1	Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt.....	7
3.2	Le candidat	8
3.3	Les modalités de dépôt du dossier de candidature	8
3.4	Les pièces constitutives du dossier de candidature.....	8
3.5	La procédure de sélection	8
4.	CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'EVENEMENT EN CAS DE DECISION FAVORABLE D'AUVERGNE- RHONE-ALPES ORIENTATION	9
4.1	Engagement des collectivités quant à l'accueil de l'événement.....	9
4.2	Engagement des collectivités quant à la communication sur l'événement.....	10
4.2.1	Communication générale	10
4.2.2	Presse	10
4.2.3	Web et réseaux sociaux.....	11
4.2.4	Ecriture inclusive	11
4.3	Bilan et enquête de satisfaction de la manifestation.....	11
4.4	Contacts.....	11



1. CONTEXTE

1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée en décembre 2019 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle.

Cette association loi 1901 a également vocation à porter une partie des missions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a confirmé et renforcé le rôle des régions dans ce domaine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'en confier la mise en œuvre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, selon ses statuts, est compétente pour :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation sur les métiers et les formations ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

1.2 La Caravane des Métiers et ses enjeux

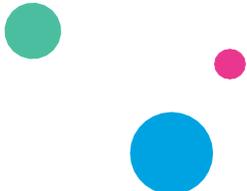
La Caravane des Métiers est un événement créé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et ses partenaires afin de faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité à tous les habitants de la région. Cette action partenariale vise à mutualiser les moyens d'information mobiles (bus, engins de démonstration, etc.) de différents acteurs professionnels travaillant à la promotion des métiers, des formations ou encore de la création d'activité, dans le cadre d'une tournée régionale annuelle.

Les deux premières éditions ont accueilli au total 30 000 visiteurs et reçu la satisfaction partagée des publics, des exposants et des villes accueillantes. Chaque année, la Caravane des métiers circulent sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes en faisant étape dans une ville par département en veillant à couvrir de façon équitable le territoire. Les villes-étapes sont, dans la mesure du possible, différentes d'une année sur l'autre.

De nombreux partenaires se sont engagés dans ce projet innovant : l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, la DRAAF, l'Aprodema (association pour la promotion des métiers et des formations en Agroéquipement), Polyvia – Union des transformateurs de polymères, ACORA-BTP, l'AFT Transport & Logistique, l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et de l'Espace, la Marine nationale, la Gendarmerie nationale, la Police, l'IFRIA Auvergne-Rhône-Alpes, l'OPCO Entreprises de proximité, la SNCF, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, et naturellement le Rectorat, l'Onisep et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, cet événement est inscrit comme un rendez-vous annuel incontournable pour faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité, notamment les métiers prioritaires identifiés par la Région :

- Santé
- Industrie / Industrie du futur
- Numérique
- Agriculture
- BTP et transition écologique
- Hôtellerie-restauration

- 
- Sport, tourisme et montagne
 - Transports et logistique

Une attention particulière devra être apportée aux métiers de techniciens industriels identifiés dans le cadre du « Plan Région des ingénieurs et des techniciens », adopté par le Conseil régional le 10 mars 2023.

Les principaux enjeux de la Caravane des Métiers pour ses différentes parties prenantes :

- Pour les scolaires, les familles, les personnes en insertion professionnelle et le grand public : découvrir de façon ludique des métiers et des formations dans de nombreux secteurs d'activité ainsi que les débouchés professionnels dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - l'occasion d'explorer de nombreux métiers, en participant aux animations et démonstrations proposées dans plusieurs secteurs par des jeunes en formation et des professionnels,
 - l'opportunité de revoir certaines idées préconçues sur l'orientation professionnelle et certains métiers ou filières,
 - la possibilité d'échanger avec des professionnels et profiter de l'expérience et du témoignage de jeunes en activité ou en formation.
- Pour les exposants : une vitrine pour valoriser les métiers et défendre une filière professionnelle :
 - l'opportunité de participer à un événement d'envergure régionale, fédérant une quinzaine d'exposants et pouvant accueillir plus de 1 000 visiteurs sur chaque ville-étape ;
 - l'occasion de faire connaître des métiers parfois méconnus mais porteurs d'emploi, ainsi que les métiers souffrant d'un déficit d'image et/ou rencontrant des difficultés de recrutement ;
 - dans un contexte de fortes tensions en matière de recrutement, la Caravane des Métiers offre aux branches professionnelles la possibilité de promouvoir leur image et faire connaître leurs besoins localement ;
 - la possibilité de créer un lien fort avec le monde économique du territoire, dans une perspective d'emploi, et mettre en relation le public avec les entreprises locales.
- Pour les villes accueillantes : un outil de promotion du territoire :
 - l'opportunité d'accueillir une étape d'un événement d'envergure régionale, fédérant une quinzaine d'exposants et pouvant accueillir plus de 1 000 visiteurs par jour ;
 - l'occasion de promouvoir les savoir-faire, les compétences et les filières professionnelles présentes sur le territoire, mais aussi de faire connaître les établissements de formation du territoire et ainsi mobiliser l'écosystème local (mondes éducatif et économique).

1.3 Objet du présent cahier des charges

Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Caravane des Métiers 2024 – Villes accueillantes** » lancé par l'association, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des candidatures présentées.

2. L'ORGANISATION DE LA CARAVANE DES METIERS 2024

2.1 Principes généraux

2.1.1 L'état d'esprit de la Caravane des Métiers

La Caravane des Métiers est née d'un projet d'une tournée régionale fédérant autour du Bus de l'orientation différentes solutions mobiles de promotion des métiers et d'information sur l'orientation et les formations pour y accéder.

Cet événement itinérant présente un caractère multi-sectoriel et ne privilégie aucun secteur d'activité en particulier. La dimension « démonstrations métiers » est primordiale et celle-ci doit principalement se traduire par la mobilisation d'une solution mobile (bus ou véhicule pédagogique) afin de conserver l'esprit « caravane ».

2.1.2 Le calendrier de l'édition 2024

La prochaine tournée régionale sera organisée **du lundi 18 au samedi 30 mars 2024**, soit avant le week-end de Pâques (31 mars/1^{er} avril) et les vacances scolaires qui débuteront le 15 avril.

Cette période se décompose de la façon suivante :

- une première semaine de 6 jours d'exposition, du lundi 18 mars au samedi 23 mars 2024, avec une installation des exposants dans la ville-étape n°1 le dimanche 17 mars ;
- une deuxième semaine de 6 jours d'exposition, du lundi 25 mars au samedi 30 mars 2024.

A noter :

Les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie seront traversés lors de la première semaine du lundi 18 mars et le samedi 23 mars.

Les départements de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône seront traversés lors de la deuxième semaine du lundi 25 au samedi 30 mars.

2.2 Configuration de l'événement

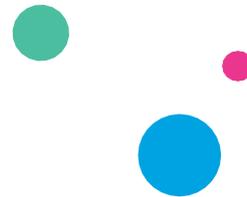
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a identifié un certain nombre de critères liés au déroulement de l'événement (listés ci-après) permettant d'atteindre les objectifs du présent cahier des charges.

2.2.1 Localisation

La Caravane des Métiers est organisée sur l'ensemble du territoire régional, c'est-à-dire dans les 12 départements (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie).

Le choix du lieu qui accueillera la Caravane des Métiers est capital. Sa localisation doit favoriser l'accessibilité de tous. Le site doit respecter les normes sanitaires et de sécurité. Celui-ci doit notamment :

- tenir compte des caractéristiques et des dimensions spécifiques des véhicules des exposants (poids-lourds) ;
- permettre le raccordement électrique des exposants (coffrets électriques à proximité ou groupes électrogènes, le cas échéant) ;
- satisfaire la sécurité des visiteurs et des véhicules (la mise à disposition de barrières et/ou de blocs de béton sera sollicitée) ;



- permettre un accès permanent à des toilettes publiques à proximité pour les exposants et les organisateurs (y compris la nuit) ;
- faciliter le stationnement des visiteurs par sa localisation à proximité de parkings publics ;
- réserver un espace dédié gratuit pour le stationnement exposants (environ 20 places).

La priorité sera donnée à des lieux d'exposition situés en cœur de ville, *a minima* dans des villes moyennes avec une zone d'influence d'au moins 40 000 habitants. Cette priorisation doit permettre de toucher un large public et donner ainsi une visibilité accrue à l'événement. Les sites qui favorisent le regroupement des exposants seront privilégiés.

La prise en considération du calendrier des événements organisés dans la ville accueillante ou dans un rayon proche sera également importante. Le cas échéant, l'agrégation d'une autre manifestation de type forums des métiers ou jobs dating à la Caravane des Métiers pourra être envisagée.

Enfin, le circuit de la tournée régionale, arrêté en fonction des villes retenues, prendra en compte les temps de trajets, qui devront être inférieurs à deux heures entre chaque ville-étape.

2.2.2 Les publics visés

La Caravane des Métiers s'adresse à tous les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est-à-dire les publics jeunes et adultes : scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), apprentis, personnes en recherche d'emploi, jeunes et leurs familles, jeunes en décrochage scolaire, salariés en réorientation professionnelle, etc.

Afin de faciliter l'organisation des visites des groupes scolaires, les établissements seront informés dès l'automne par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, en lien avec les autorités académiques. Le réseau du service public régional de l'orientation (SPRO) sera également mobilisé.

Les visiteurs pourront s'inscrire par l'intermédiaire d'un système de billetterie en ligne et réserver des créneaux horaires pour les groupes. Des inscriptions individuelles seront également proposées, mais ne seront pas obligatoires pour accéder à l'événement. Ces inscriptions permettront à l'organisateur d'anticiper le nombre de visiteurs et de mieux gérer les flux sur l'événement.

Cet événement étant ouvert gratuitement au grand public, les villes accueillantes seront aussi une force de mobilisation et faciliteront les échanges avec leur service communication.

Enfin, la prise en compte des personnes en situation de handicap est essentielle. L'accès physique au lieu de l'exposition et l'accès aux informations proposées au cours de la tournée régionale sont notamment à questionner.

2.2.3 Les exposants

Les exposants seront sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Ils disposeront d'un véhicule ou d'un stand mobile extérieur d'information ou de démonstration avec l'objectif de faire découvrir de façon ludique les métiers d'un ou plusieurs secteurs d'activité. Ils proposeront une nouvelle façon d'accéder à l'information sur les métiers, les secteurs d'activité et les formations en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils utiliseront des outils innovants tels que la réalité virtuelle, la simulation 3D, les applications digitales et démonstrations réelles, etc.

2.2.4 Organisation opérationnelle de l'événement

Le principe admis est de visiter une ville par jour.

Période de montage	J-1 à chaque étape (le soir)
Manifestation	Du lundi 18 mars au samedi 30 mars 2023
Période de démontage	Le soir-même après chaque journée d'exposition

L'exposition est ouverte de 9h à 16h30 du lundi 18 mars au samedi 30 mars 2023, sauf les dimanches. La surface d'exposition des bus et engins de démonstration est au minimum de 2 000 m².

L'exposition accueille les bus d'information et diverses solutions mobiles d'information et/ou de démonstration (ex : engins de travaux publics, véhicules tactiques militaires, véhicules poids lourds, etc.), et le cas échéant, de manière exceptionnelle, des barnums.

Sa spécificité est le montage et le démontage des bus d'information de métiers tout au long de la tournée (chaque équipe des partenaires se charge de ces manipulations).

A noter : après l'ouverture au public de la manifestation à 9h, une inauguration officielle sera organisée en deuxième partie de matinée dans chaque ville-étape. Ouverte au grand public, elle rassemblera les partenaires institutionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, les exposants et les représentants des collectivités territoriales concernées.

2.3 Communication

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fera la promotion de la Caravane des Métiers à travers ses propres outils de communication :

- Kit de communication
- Dépliant de visite
- Page web dédiée
- Réseaux sociaux et vidéos
- Presse et médias
- Signalétique et marquage
- Goodies

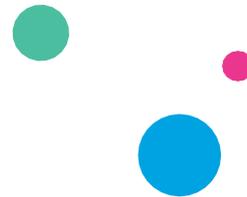
L'engagement des villes accueillantes en matière de communication est détaillé dans le point 4.2.

3. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

3.1 Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt est le suivant :

- Date de lancement de l'AMI : Vendredi 17 juillet 2023
- Date limite de remise des candidatures : Lundi 2 octobre 2023
A noter : Les dossiers incomplets ou déposés après cette date ne seront pas instruits.
- Notification de la décision : Automne 2023



3.2 Le candidat

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux communes et leurs groupements (EPCI) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers devront avoir été déposés complets au plus tard le lundi 2 octobre à 23h59 via le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/appele-a-manifestation-dinteret-caravane-des-metiers-2023-villes-accueillantes/>.

Son accès est libre et ne demande que la complétion des champs indiqués. En cas de difficulté, merci de nous contacter à l'adresse info@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

Attention : ne seront pas instruits les dossiers déposés après la date limite indiquée ci-dessus, ou incomplets.

3.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, votre dossier doit être complet et contenir les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature** à renseigner en ligne ;
- Pièces à joindre :
 - Un **courrier officiel de candidature** de la collectivité candidate faisant notamment état de la motivation à accueillir l'événement ;
 - Un **plan métré** de l'espace envisagé pour accueillir la manifestation (faisant notamment apparaître l'emplacement des coffrets électriques).

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

3.5 La procédure de sélection

A la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, tous les dossiers répondant aux exigences indiquées précédemment seront instruits par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Chacun des dossiers sera examiné selon des critères correspondant au présent cahier des charges. Au cours de l'instruction, une visite technique sur site sera organisée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et effectuée par son régisseur (prestataire).

A l'issue de l'instruction, un comité de sélection examinera les candidatures. Il sera composé de partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation : représentants des acteurs institutionnels, personnes qualifiées et représentants des acteurs des mondes éducatif et économique.

La sélection finale des lauréats s'effectuera, en considérant la qualité intrinsèque de chaque candidature, d'un point de vue technique et logistique, mais aussi selon leur répartition et la couverture territoriale au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devra s'assurer de la cohérence globale de la tournée régionale, en tenant compte des contraintes calendaires et de temps de trajet entre les différentes villes-étapes.

L'issue de la procédure peut donc être :

- La sélection du dossier :
 - Avec confirmation du passage de la Caravane des Métiers ;
 - Avec proposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation d'une date d'accueil de la manifestation.
- La non-sélection du dossier.

Quelle que soit la réponse, les candidats en seront informés par courrier et mail.

En cas de réponse favorable, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et la collectivité lauréate signeront **une convention de partenariat**, précisant les engagements réciproques des parties.

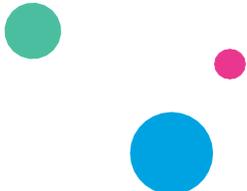
4. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ÉVÈNEMENT EN CAS DE DECISION FAVORABLE D'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

4.1 Engagement des collectivités quant à l'accueil de l'évènement

En déposant sa candidature, et dans le cas où elle serait lauréate, la collectivité s'engage à accueillir la Caravane des Métiers tel que proposé dans le présent cahier des charges.

Pour permettre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation d'organiser l'évènement dans les meilleures conditions, la collectivité s'engage donc à :

- Accorder, à titre gratuit, une occupation temporaire du domaine public (arrêté municipal) et mettre à disposition gratuitement les moyens matériels nécessaires à la sécurisation du site (barrières, blocs en béton, etc.) ;
- S'assurer de la mise en œuvre de l'arrêté municipal (stationnement et/ou d'usage, selon les cas) dans les délais impartis pour assurer une installation dans les meilleures conditions, soit plusieurs heures avant l'arrivée de la Caravane des métiers ;
- Informer les riverains et commerçants de l'organisation de la manifestation et des contraintes inhérentes, par tous les moyens nécessaires ;
- Mettre à disposition gratuitement les ressources électriques pour l'évènement : coffrets et câblages, passes-câbles ;
- Mobiliser tous les services municipaux nécessaires à l'organisation de l'évènement (ex : services techniques et événementiels), en amont pour les réunions, visites de repérage et durant l'évènement : mise en place, raccordements, astreinte, désinstallation, etc. ;
- Accompagner et faciliter l'arrivée et le départ de la Caravane des Métiers par la mobilisation des services de la police municipale (escorte avec plusieurs véhicules) ;
- Communiquer l'identité et les coordonnées d'un interlocuteur technique unique auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et son régisseur (prestataire), qui aura le rôle de « coordinateur ville », mais aussi des collaborateurs en charge de l'évènement : services techniques et/ou électriques municipaux, police municipale, etc. ;
- Transmettre les plans du site envisagé et informer Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et son régisseur (prestataire) de toute modification envisagée (localisation, modalités techniques, etc.) et des raisons inhérentes. Toute modification devra être soumise à l'approbation d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
- Informer régulièrement Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et son régisseur (prestataire) de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la manifestation et de toute difficulté qui pourrait intervenir ;
- Participer aux réunions de préparation de l'évènement (commission « Caravane des Métiers ») organisées par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et transmettre les informations aux services qui seront en charge le Jour J.



La commune s'engage à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour faciliter l'organisation de la manifestation.

En outre, la Caravane des Métiers s'inscrivant dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le lauréat garantit la neutralité et l'objectivité de l'information, en dehors de toute publicité en faveur d'un établissement de formation, d'une entreprise, d'une association, dans le respect des principes déontologiques, de la vérification de la qualification des intervenants et de l'absence de conflit d'intérêt.

La collectivité lauréate sera invitée à assurer une présence sur la Caravane des métiers en mobilisant notamment les acteurs locaux du service public d'orientation (CIO, structures d'Information Jeunesse, Pôle Emploi, Missions Locales, etc.) ;

Le non-respect de ces obligations est susceptible d'entraîner l'annulation de la manifestation.

4.2 Engagement des collectivités quant à la communication sur l'événement

4.2.1 Communication générale

Dans le cadre de la Caravane des Métiers, les villes accueillantes s'engagent à utiliser **le kit de communication** mis à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour relayer toutes les informations liées à l'événement. Ce kit est constitué de visuels divers personnalisables pour chaque ville-étape, avec la possibilité d'ajouter le logo de la collectivité en tant que partenaire.

Pour toute communication complémentaire (communiqué de presse, page web, etc...) sur l'événement, la collectivité lauréate s'engage à utiliser le logo de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et celui de la Caravane des Métiers dans le respect des principes définis par la charte graphique (couleurs institutionnelles, typographies principales, etc.) et dans une taille correcte ne nuisant pas à sa lisibilité.

Cette charte graphique est disponible en téléchargement sur :

<https://www.auvergnerrhonealpes-orientation.fr/communication-et-presse/>



4.2.2 Presse

Un **dossier de presse** sera disponible dans le kit de communication envoyé. La collectivité lauréate s'engage à le relayer localement. Pour tous les **communiqués de presse** rédigés en sus du dossier de presse, ils devront faire apparaître le logo et la mention d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en tant qu'organisateur de l'événement et le logo de la Caravane des métiers.

Les collectivités lauréates associeront Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à la tenue éventuelle de **conférences de presse**.

4.2.3 Web et réseaux sociaux

Les collectivités lauréates s'engagent à relayer l'information sur leurs supports web (site internet, actualités, agenda, newsletter, écrans, etc...) et sur leurs réseaux sociaux.

Les posts réseaux sociaux de la collectivité (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, etc.), en lien avec la Caravane des métiers, doivent mentionner les comptes officiels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

- Facebook : www.facebook.com/auvergnerhonealpesorientation
- Twitter : <https://twitter.com/AURAOrientation>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/auvergne-rhone-alpes-orientation>
- Instagram : https://www.instagram.com/auvergnerhonealpes_orientation

4.2.4 Ecriture inclusive

L'écriture dite inclusive désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine.

Conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiée au Journal officiel de la République française, pour des raisons d'intelligibilité et de clarté dans la lecture, nos partenaires sont invités à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive dans les contenus et la communication des actions organisées ou financées par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

4.3 Bilan et enquête de satisfaction de la manifestation

Les villes accueillantes seront invitées à répondre à une enquête de satisfaction à l'issue de la manifestation visant à évaluer celle-ci. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fournira aux partenaires et aux villes accueillantes une liste de questions dans l'objectif de fournir des éléments d'appréciation de la qualité et de l'impact de la manifestation.

Enfin, à l'issue de la tournée régionale, les villes accueillantes seront destinataires d'un document de bilan et d'évaluation.

4.4 Contacts

Pour toutes questions relatives à l'appel à manifestation d'intérêt, merci de les adresser à : info@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Vos contacts seront par ailleurs :

- **Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne :**

Véronique COURTADON

Responsable Orientation insertion

Adjointe au directeur & Correspondante Evènementiel site de Clermont

04 26 46 00 73 / 07 50 54 54 57

veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr

- **Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :**

Yves DIDIER

Chargé de mission instruction des financements

04 80 92 01 47

yves.didier@auvergnerhonealpes-orientation.fr